



EDITO



Philippe RAOUL,
Directeur

Quand vous recevrez cette newsletter, nous débuterons une nouvelle rentrée dans un contexte particulier du fait de la crise sanitaire "COVID-19" toujours en cours. Depuis le début de la crise en mars 2020, les professionnels du service sont pleinement engagés à vos côtés pour vous accompagner dans la poursuite de vos activités.

Si les premiers jours du confinement ont suscité beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes nous pressant notamment à prendre des décisions en urgence, nous avons adapté notre fonctionnement pour répondre au mieux à vos besoins d'accompagnement, tout en nous appuyant sur les directives et ordonnances du ministère du travail et de l'Agence Régionale de Santé. Je vous invite à retrouver sur notre site internet tous les outils qui vous seront utiles pour bien appréhender cette crise. Surtout, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Nous restons à votre écoute.

Nous nous appuyons dans ce contexte sur notre réseau national « PRESANSE » pour communiquer sur nos missions et actions. C'est dans ce cadre qu'une deuxième journée Nationale action collective de mobilisation, consacrée aux actions de prévention, « la Prévention en Actions » sera organisée le 24 septembre 2020.

Le Service de Santé au Travail en Iroise mobilisé à vos côtés

Face à la Covid-19, pour protéger la santé de vos salariés et de votre entreprise, nous étions à vos côtés et nous continuons à vous accompagner. N'hésitez pas à nous solliciter.

Fidèle à notre vocation d'être au plus près des adhérents et de leurs salariés, nous avons traversé la crise sanitaire à vos côtés en multipliant les initiatives.

Nos équipes sont les interlocuteurs privilégiés des employeurs, des salariés et des représentants du personnel, ils agissent pour la mise en œuvre des protocoles de sécurité, pour sensibiliser aux consignes sanitaires propres aux caractéristiques de chaque entreprise. Mais également, pour s'assurer de l'état de santé des salariés au moment du retour dans le collectif de travail.

Afin d'assurer les visites indispensables aux entreprises encore en activité pour les besoins de la nation, nous avons maintenu dans nos centres de Brest et de Châteaulin des permanences d'accueil physique pour recevoir des salariés. Dans le but de multiplier notre capacité à proposer des rendez-vous de suivi de santé, nous avons expérimenté et mis en œuvre la téléconsultation. Dès le 18 mars 2020, une cellule d'écoute médico-psychologique a été mise en place et nous vous avons régulièrement mis à votre disposition des ressources consultables ou téléchargeables sur notre site internet et via des lettres d'informations.

Télétravail

Aujourd'hui 6,6 millions de Français pratiquent le télétravail contre 1,8 million avant l'épidémie de coronavirus. Avec le confinement, de nombreuses entreprises ont adopté ce mode de fonctionnement dans l'urgence et à grande échelle.

Les impacts ont été nombreux et ne peuvent être ignorés. Un retour d'expérience est nécessaire pour dresser un bilan de ce télétravail exceptionnel et ainsi accompagner les changements futurs. En effet, l'organisation mise en œuvre a pu susciter des demandes de pérennisation du télétravail. De plus, la probabilité d'une nouvelle crise sanitaire ne doit pas être occultée.

Dans ce contexte, la STI met à votre disposition 3 plaquettes pour vous aider à faire le bilan du télétravail en période de confinement et pour structurer sa mise en place de façon pérenne.



[Accéder à la plaquette](#)



[Accéder à la plaquette](#)



[Accéder à la plaquette](#)

Cellule-Médico-Psychologique Covid-19

Dispositif d'accueil téléphonique pour les salariés à l'épreuve de la crise sanitaire

La mise en place de mode d'organisation du travail inédit pour répondre au contexte national exceptionnel semble ne pas avoir été non plus sans conséquence sur la Santé des travailleurs, ni sur les moyens de prévention de l'altération de celle-ci. En effet, il a fallu prendre en compte l'apparition d'un « nouveau » risque en milieu professionnel, « la contamination par la Covid-19 », risque inédit pour le monde de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la Santé au Travail en Iroise a dû également mobiliser ses ressources internes afin de poursuivre ses missions auprès des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Il a fallu pour cela, anticiper les risques pour la santé sans omettre la dimension psychologique de ces risques. C'est ainsi que le dispositif de cellule médico-psychologique a vu le jour à la STI, et ce dès le 18 mars 2020 à l'initiative de la psychologue et des médecins de l'association.

En effet, aux premiers instants du confinement, psychologues et médecins craignaient l'apparition de décompensations psychologiques sur un mode anxieux chez les salariés, du fait notamment des mesures drastiques à adopter (mesures barrières, port du masque, etc.), du climat d'incertitude qui régnait à tous les niveaux (durée de l'épidémie, dangerosité du virus, manque de maîtrise sur les événements, etc.), de l'absence de matériel adéquat (gel hydroalcoolique, masques), mais aussi sur un versant dépressif, avec l'isolement induit par le confinement, la promiscuité avec l'entourage dans un espace clos durant une période indéterminée, la difficulté à s'adapter au « télétravail ». Ces projections sur la survenue d'éventuelles décompensations psychopathologiques a été l'élément déclencheur à une réflexion sur la création d'un dispositif de soutien de la souffrance psychique des salariés en période d'épidémie.

Ainsi, le dispositif visait à proposer une offre d'écoute téléphonique comme interlocuteurs des professionnels ayant pour missions premières d'accueillir les craintes, angoisses et éventuelles décompensations des salariés des entreprises adhérentes.

Lorsqu'un salarié contactait la STI, un infirmier ou psychologue recueillait l'appel et proposait un échange. En priorité, le salarié devait être orienté vers le psychologue et en renfort vers les infirmiers.

Une fois l'entretien téléphonique conduit, il était proposé au salarié de convenir d'un autre rendez-vous à distance s'il le souhaitait, cela afin de pouvoir assurer un soutien avant un éventuel passage de relais vers un professionnel extérieur et permettre ainsi une continuité dans la prise en charge du soin.

La création et le déploiement de ce dispositif a permis d'apaiser les appréhensions des employeurs et de rappeler qu'ils n'étaient pas « seuls » dans la gestion psychologique de l'évènement.

Les personnes ayant contacté les professionnels de la cellule ont pu y trouver un lieu d'accueil pour leurs difficultés ainsi qu'un espace de déploiement pour leurs paroles et leurs représentations.

Enfin, il aura le mérite d'être très rapidement redéployable en cas de « nouvelle vague » pandémique.

*Tristan HALLOUIN,
Psychologue clinicien en Santé au travail*



Alerte sanitaire - Générateur d'ozone

Les autorités de santé au travail alertent sur les risques potentiellement graves liés à l'utilisation de générateur d'ozone et ce procédé de désinfection.

[En savoir plus](#)



Journée Rencontre Santé Travail 2020

Dans le cadre d'une journée nationale organisée par Présanse, sur tout le territoire, notre service a le plaisir de vous convier à la 2ème édition des Rencontres Santé-travail. Cet évènement se tiendra sous forme de webinaires pour découvrir l'ensemble de nos actions au quotidien.

Vous recevrez prochainement une invitation avec le programme.